

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

I. LE CADRE GENERAL

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Le compte financier unique a été voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel,...).

- **La section investissement** retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour celle-ci le budget est voté par chapitre : l'ensemble des dépenses de mêmes ordres sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	52 134.57 €	013 Atténuation de charges	25 499.20 €
012 Charges de personnel	71 370.95 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 799.00 €
65 Autres charges de gestion courantes	38 140.74 €	73 Impôts et taxes	33 587.10 €
67 Charges spécifiques	- €	731 Fiscalité locale	141 934.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	161 646.26 €	74 Dotations et participations	46 663.86 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 587.96 €	75 Autres produits de gestion courante	26 585.32 €
		76 Produits financiers	2.48 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 587.96 €	TOTAL RECETTES REELLES	286 070.96 €
TOTAL DEPENSES	167 234.22 €	002 Résultat reporté ou anticipé	37 767.37 €
		TOTAL RECETTES	323 838.33 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines, des subventions versées aux associations et de la participation communale à la cantine scolaire.

Les amortissements et les provisions (chapitre 042) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) : cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

2. Les recettes de fonctionnement

L'atténuation de charges (chapitre 013) : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance maladie en cas d'arrêt d'agents.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux et locations de salles.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les dotations et participations (chapitre 74) : Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation élu local).

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux).

Les produits Financiers (chapitre 76) : produits des participations et autres immobilisations financières...

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **En dépenses :** toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, matériel informatique...
- **En recettes :** les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subvention pour l'acquisition d'un engin de déneigement ou la rénovation des sanitaires de la salle polyvalente).

1- Principaux projets de l'année 2024

- Enfouissements des réseaux (éclairage public EDF et télécom)
- Réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux
- Rénovation de la salle polyvalente

Enfouissements des réseaux (éclairage public EDF et télécom) :

Travaux réalisés mais non payés à ce jour

Dissimulation du réseau Basse Tension rue de Coste Rouge

L'estimation de ce projet est de **30 468.17 €**. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 30 %, soit **30 468.17 € x 30 % = 9 140.45 euros** à charge de la commune.

Travaux d'éclairage public route des Vigneaux Hauts et impasse des tilleuls

L'estimation de ce projet est de : 66 391.15 € HT. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : **66 391.15 € x 55 % = 36 515.13 euros**.

A noter qu'un acompte de **27 952.10 €** a été payé en 2024

Reste donc un montant prévisionnel à payer à ce jour de **8 563.03 €**

Enfouissement des Télécoms route des Vigneaux Hauts et impasse des tilleuls

L'estimation de ce projet est de : 54 368.56 € TTC. Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de: **54 368.56 € - (1113 m X 10 €) = 43 238.56 euros**

Réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux (maison Bertrand) et rénovation de la salle polyvalente :

Un appel d'offres commun a été lancé en début d'année 2024 pour les 2 projets afin d'optimiser les coûts. Le coût total des travaux est de 808 627.72 € HT pour les 2 projets (hors avenants) et 106 745.48 € HT de Maîtrise d'œuvre. Les travaux ont débuté en juin 2024.

Réhabilitation d'une vieille bâtisse en logements communaux (maison Bertrand)

La vieille bâtisse sera transformée en 2 logements. Le coût des travaux s'élève à 552 514.25 € HT options comprises (hors avenants) et 57 214 € HT d'ingénierie soit un total de 609 728.25 € HT. Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Département (CAP43 2022/2023) : 26 000 € (4.27%)

- Subvention de la CAPEV (PLH) : 15 000 € (2.46 %)
- Subvention de l'Union Européenne (FEDER) : 290 000 € (47.56%) (accord signé en 2025)
- Autofinancement : 278 728.25 € (45.71 %)

En 2024, une dépense de 219 739.38 € TTC a été faite sur l'opération et acompte de subventions a été perçu pour 7 800 € (Département)

Rénovation de la salle polyvalente :

Le coût des travaux s'élève à 255 813.47 € HT options comprises (hors avenants) et 34 328.40 € d'ingénierie. Soit un total de 290 141.87 € HT.

- Subvention de la Région : 125 000 € (43.08 %)
- Subvention du Département (CAP 43 2024/2025) : 26 000 € (8.96 %)
- Subvention de l'Etat (DETR 2024) : 65 039 € (22.41 %)
- Autofinancement : 74 102.87 € (25.54 %)

En 2024, une dépense de 164 161.19 € TTC a été réalisée sur l'opération et des acomptes de subventions ont été perçus : 7800 € (Département) et 19 511 € (Etat)

2- Autres recettes d'investissement

FCTVA: Fonds de Compensation pour la TVA. (compte 10222)

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire 16,404%, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement.

A noter que ce remboursement est effectué avec un décalage de deux ans. Ainsi, le Montant du FCTVA 2024 est calculé à partir des dépenses d'investissement réalisées en 2022. Montant perçu : 6 168.05 €

Taxe d'aménagement (compte 10226)

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Montant perçu : 3 611 €

Sur la commune, le budget investissement est voté par chapitre avec opérations.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
204 Subventions d'équipement versées (SDE)	27 952.90 €	1322 Subventions Région	0.00 €
21316 Constructions et équipements du cimetière	0.00 €	1323 Subventions Départements (Maison Bertrand et salle polyvalente)	15 600.00 €
21318 Constructions autres bâtiments publics opération 001100 salle polyvalente	164 161.19 €	13461 DETR (salle polyvalente)	19 511.70 €
21351 Installations générales des bâtiments publics (volets roulants mairie)	4 731.94 €	21321 Immeubles de rapport (Maison Bertrand Rectification frais de maîtrise d'œuvre)	7 382.88 €
2138 Autres constructions	- €	10222 FCTVA	6 168.05 €
2151 Réseaux de voirie		10226 Taxe d'aménagement	3 611 €
21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	288 352.50 €
2158 Autres installations, matériel et outillage technique	2 644.94 €	165 Dépôts et cautionnement reçu	650.00 €
21838 Autre matériel informatique	0.00 €	TOTAL RECETTES REELLES	341 276.44 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	5 587.96 €
21321 Constructions immeubles de rapport opération 000800 Maison Bertrand	219 739.38 €	TOTAL RECETTES D'ORDRES	5 587.96 €
2118 Autres terrains	0.00 €	TOTAL RECETTES 2024	346 864.40 €
16 Emprunts et dettes assimilés	650.00 €	001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	149 452.63 €
TOTAL DEPENSES REELLES	419 880.35 €		
TOTAL	419 880.35 €	TOTAL	496 317.03 €

3- Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent pour les dépenses, aux travaux engagés mais non mandatés sur l'exercice N-1 et qui seront reportés au budget de l'année suivante.

En recettes, cela correspond à des subventions accordées mais non perçues sur l'exercice N-1 et qui seront reportés au budget de l'année suivante

En 2024, cela concerne :

- En dépenses :
 - Pour les travaux d'enfouissement sur réseaux basse tension, d'éclairage public et télécom : 60 929.75 € qui correspondent à des travaux d'enfouissement effectués mais dont les factures non pas encore été reçues
 - Pour la rénovation de la salle polyvalente : 164 314.11 €
 - Pour la réhabilitation de la « maison Bertrand » en logements communaux : 228 884.92 €.
- En recettes :
 - Pour la maison Bertrand : 18 200 € du Département et 15 000 € de la Communauté d'agglomération.
 - Pour la rénovation de la salle polyvalente : 18 200 € du Département et 125 000 € de la Région

IV LE RESULTAT

Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses 2024 qui sera reportée au budget 2025

2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	167 234.22 €	286 070.96 €	419 880.35 €	346 864.40 €	587 114.57 €	632 935.36 €
Reports de l'exercice N-1	- €	37 767.37 €	- €	149 452.63 €	- €	187 220.00 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	- €	- €	454 128.78 €	176 400.00 €	454 128.78 €	176 400.00 €
RESULTAT CUMULÉ	167 234.22 €	323 838.33 €	874 009.13 €	672 717.03 €	1 041 243.35 €	996 555.36 €

Résultat d'Investissement cumulé : 346 864.40 € – 419 880.35 € = -73 015.95 € (Résultat 2024) + 149 452.63 € = **76 436.68 €** (Résultat cumulé à reporter au budget 2025 au compte 001)

Solde des restes à réaliser 2024 : (dont il faut tenir compte pour l'affectation du résultat au budget 2025) : - 454 128.78 € + 176 400 € = - **277 728.78 €**

Résultat de Fonctionnement cumulé : 286 070.96 € - 167 234.22 € = 118 836.74 € (résultat 2024) + 37 767.37 € = **156 604.11 €** (Résultat cumulé à affecter)

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat au budget 2025 :

- 76 436.68 € - 277 728.78 € = - **201 292.10 €** (montant à couvrir obligatoirement avec l'excédent de fonctionnement 2024 par un titre au compte 1068)
- L'excédent de fonctionnement 2024 étant inférieur au besoin de couverture de la section d'investissement, il sera versé intégralement en investissement, soit 156 604.11 € affecté au compte 1068 à inscrire au budget 2025. En conséquence, il n'y aura pas de report au compte 002 (résultat reportée de la section de fonctionnement).

V L'ETAT DE LA DETTE

Un emprunt de 200 000 € a été souscrit auprès de la caisse d'épargne en décembre 2024. Le versement des fonds a été effectué en mars 2025.

Organisme Prêteur	Date	Montant	Type de taux	Niveau de taux	Périodicité de remboursement	Montant trimestriel	Capital restant dû au 31/12/2024
Crédit Agricole	05/12/2024	200 000 €	Fixe	3.29 %	Trimestriel	5887.87€	200 000 €